



## APPEL A CANDIDATURE 2014

### Résidence d'artiste

**Dans le Département de Soins de Suite et de Soins de Longue Durée  
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers**

Le département de soins de suite et de soins de longue durée (SSSLD) du CHU d'Angers ouvre pour la septième année consécutive ses locaux à un artiste, dans le cadre d'une résidence.

Cette résidence d'une **durée de six mois** bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC des Pays de la Loire) et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire dans le cadre du programme Culture et Santé.

#### Objectifs

La résidence participe au développement de la vie culturelle des services de soins du département de SSSLD et favorise une démarche de sensibilisation à l'art contemporain. Cette action est conçue comme une opportunité d'offrir à un artiste un espace de travail et une occasion de rencontres régulières entre l'artiste, les patients, les accompagnateurs et le personnel soignant. L'atelier se situe au centre du département de SSSLD et à proximité des lieux de vie et de convivialité.

Ce projet d'espace culturel a plusieurs intentions :

- elles sont artistiques : offrant la possibilité à un artiste de s'approprier un lieu, en rencontrant ses résidents,
- elles sont hospitalières : favorisant la rencontre, l'échange, le lien social,
- elles sont en mouvement : favorisant le lien entre la Cité et l'hôpital, les patients et les visiteurs, le personnel et les artistes...

L'artiste en résidence, en accord avec le personnel, ouvre son atelier aux patients et au personnel du département de SSSLD.

La présentation des œuvres qui résulteront de ces rencontres, représente l'évènement fort de cette résidence au sein du CHU.

#### Les conditions générales

- Durée de la résidence d'artiste : de août (septembre) 2014 à janvier (février) 2015.
- Honoraires de l'artiste de 3 000 euros comprenant ses frais de déplacement (le CHU peut mettre à disposition un hébergement et les repas liés),
- Frais liés à la production et à l'édition de 5 000 euros,
- Présence dans le département de soins de suite et de soins de longue durée à préciser dans la convention de partenariat (exemple : 2 jours/semaine, 1 semaine/mois...),

Cette résidence fera l'objet d'une convention entre l'artiste, le CHU d'Angers, et l'association Entr'Art, porteuse du projet. Cette convention définira les modalités d'action.

#### Composition du dossier de candidature :

- un dossier artistique complet présentant le travail de l'artiste en format papier, avec CD, éditions... Le CHU se réserve le droit de dupliquer et de conserver ces documents,
- un argumentaire présentant les motivations de l'artiste pour une résidence de création au sein du CHU d'Angers,
- un justificatif d'adhésion à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA et un n° SIRET.

**Les dossiers sont à envoyer par voie postale jusqu'au 2 mai 2014 inclus à :**  
**Association Entr'Art - CHU Angers - Secrétariat Général**  
**4, rue Larrey – 49 933 Angers Cedex 09**

### **Les critères de choix :**

Les dossiers seront présentés en mai 2014 au comité de sélection composé du chef de service du département de soins de suite et de soins de longue durée, des référents des différentes unités de soins concernés (aides-soignants, infirmières, cadres de santé), de l'attachée culturelle du CHU et de la conseillère aux Arts Plastique de la DRAC.

Les critères de choix sont :

- la capacité des artistes à répondre au cahier des charges de la résidence,
- la qualité du travail de l'artiste et de sa démarche artistique,
- la faisabilité du projet proposé et la motivation exprimée par l'artiste.

### **Contact CHU Angers / Association Entr'Art pour la résidence d'artiste :**

Au secrétariat général - CHU Angers : Delphine Belet, service des affaires culturelles  
Tel. 02 41 35 78 60 / 06 68 41 69 49 - debelet@chu-angers.fr  
www.chu-angers.fr - page facebook du CHU Angers Culture

Avec le soutien :



## **ANNEXE 1 : Présentation de la résidence**

### **Descriptif des unités du département de soins de suite et de soins de longue durée**

La mission essentielle d'un service de soins de suite est de réduire ou prévenir les conséquences physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des limitations de capacités, en lien avec la maladie, et de promouvoir la réadaptation et la réinsertion des patients.

Les patients sont admis pour la plupart après une hospitalisation en court séjour.

Elle se décline en 5 axes :

- la recherche de la récupération de l'autonomie antérieure ou de l'adaptation au handicap,
- l'éducation du patient et la gestion au quotidien de sa maladie,
- la poursuite et le suivi des soins et du traitement,
- la préparation de la sortie et la réinsertion,
- l'accompagnement du patient en fin de vie.

Les services de soins de suite et de soins de longue durée comptent 8 unités, 210 lits et 4 filières : l'unité de soins de suite polyvalents à orientation rééducation (SPOR – 36 lits: accompagnement, rééducation, projet de vie individuel, soutien aux actes de la vie quotidienne), les unités de soins de suite polyvalents à orientation gériatrique (SPOG – 72 lits : accompagner, compenser les déficiences, préserver la dignité, respecter le droit à conserver une vie sociale), les unités de soins post chirurgicaux, médicaux et oncologiques (CHOM – 92 lits : soins de support, soins palliatifs, soins médicaux et post-chirurgicaux lourds), l'unité d'accueil de patients en état végétatif chronique ou état pauci-relationnel (VCE - 8 lits) et l'unité d'hospitalisation de jour - patients obèses dédiée à la médecine bariatrique (8 places).

Répartis dans chaque service, 40 patients sont en soins de longue durée, le service est leur lieu de vie.

Ces prises en charge en soins de suite nécessitent :

- un travail et une réflexion en équipe interdisciplinaire,
- une étroite collaboration avec les services d'origine des patients afin d'assurer la cohérence dans la continuité des soins,
- une relation d'accompagnement privilégiée avec le patient et sa famille,
- une forte attention des soignants à maintenir le lien social des patients.

### **La résidence de création au département de soins de suite et de soins de longue durée**

Il s'agira de la 7<sup>ème</sup> résidence d'artiste au département de soins de suite et de soins de longue durée.

2008 : François Marcadon - <http://cargocollective.com/francoismarcadon>

2009 : Farida Le Suavé - [www.faridalesuave.fr/](http://www.faridalesuave.fr/)

2010 : Michel Gerson - [www.collectifr.fr/reseaux/michel-gerson](http://www.collectifr.fr/reseaux/michel-gerson)

2011 : Chimène Denneullin - [www.collectifr.fr/reseaux/chimene-denneullin](http://www.collectifr.fr/reseaux/chimene-denneullin)

2012 : Cécile Benoiton - <http://www.collectifr.fr/reseaux/cecile-benoiton>

2013 : Evor - [www.evor.fr/](http://www.evor.fr/)

### **Localisation du lieu de résidence :**

Le département de soins de suite et de soins de longue durée, lieu d'accueil de la résidence, est situé à 5 kilomètres du centre ville d'Angers, à Saint-Barthélémy d'Anjou.

Adresse : 43 rue des Claveries – Saint Barthélémy d'Anjou (49)

Accès en transport en commun : bus ligne 12 – arrêt Claverie

Le CHU met à disposition de l'artiste une chambre à l'internat. Les repas du midi et du soir peuvent être pris en charge sur demande par le CHU pour la durée de présence en résidence.